

## Le pèlerinage de Liesse à la veille de la Révolution ferveur ou déchristianisation ?

---

L'histoire de Liesse et de son pèlerinage constituent un curieux paradoxe. Si Liesse a été longuement étudiée par les historiens locaux, les travaux que nous possédons sont presque exclusivement descriptifs ; histoire et tradition littéraire de la légende d'Ismérie, répertoire des interventions miraculeuses de Notre-Dame, étude du guide du pèlerin...

Études qualitatives et quantitatives restent à faire, et se heurtent aux éternels problèmes de l'historiographie sitôt qu'elles se placent dans le champ difficile des pratiques et mentalités religieuses.

Par son importance et son rayonnement, le pèlerinage de Liesse, comblé par les rois et que les habitants du nord de la Loire visitaient avec ferveur, mériterait à plus d'un titre une longue étude sur ce que ses sources peuvent nous apprendre en matière de mentalités religieuses.

Nous voudrions tenter, dans ce court article, de découvrir ce qu'était le pèlerinage de Liesse à la veille de la Révolution.

Cette deuxième partie du XVIII<sup>e</sup> siècle en marque-t-elle l'apogée ou le déclin ?

\*  
\*            \*

Combien Liesse compte-t-il d'habitants à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Une lettre au roi Louis XVI (1) fait état de 600 habitants ; il est vrai que les habitants y demandent une diminution de la taille. En 1791, une pétition des habitants (2) affirme que le bourg compte 1 200 habitants ; mais il s'agit d'obtenir de l'assemblée nationale l'installation de la nouvelle cure. Si l'on se rapporte aux chiffres que suggère le rôle de taille de 1779 (3), il y a, à Liesse, 166 taillables et 187 maisons, ce qui nous donne un ordre de grandeur d'un millier d'habitants ; paradoxalement moins que de nos jours.

---

( 1 ) Archives du presbytère de Liesse

( 2 ) Archives nationales D XIX

( 3 ) Archives départementales de l'Aisne C900

## 1 — Structures culturelles du pèlerinage de Liesse

S'il n'est pas nécessaire de revenir ici sur l'histoire du pèlerinage de Liesse, il est en revanche plus intéressant de se pencher sur ce que savent les hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Si l'on se place à la veille de la Révolution, le pèlerinage jouit encore d'un prestige sans égal, encore accru par la munificence des rois. Ses origines se perdent dans un Moyen Âge qu'on ne connaît plus guère, et la tradition conserve la mémoire des miracles sans nombre que la Vierge y opère depuis sa fondation.

Voici ce qu'on trouve en tête du rôle de taille de 1779 (4) :

*«Le bourg doit son existence à la céleste image de Notre-Dame dite de Liesse, qui y fut apportée en 1134 par la princesse Ismérie, fille d'un Soudan d'Égypte, qui s'évada de la maison paternelle pour embrasser le christianisme à la sollicitation des chevaliers d'Eppes, seigneurs de Marchais qui étaient tombés dans la puissance des Sarrasins comme prisonniers de guerre, furent menés en triomphe au grand Kaire qui leur fit éprouver tout ce que la haine inspirait contre la religion chrétienne en tachant de les amener au party de Mahomet, ce que les chevaliers combattirent en persuadant (la) princesse qui leur fut envoyée pour les gagner à la fausseté dudit party de la réalité d'une religion ; à quoi s'étant rendue, elle vint à Liesse où, de concert avec lesdits chevaliers, ils firent le vœu d'y bâtir une chapelle sous le nom et l'invocation de la sainte Vierge...»*

On possède par ailleurs un travail d'érudit, puisque «l'*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*» du chanoine Lelong date de 1783. Si on l'en croit, la légende apparaîtrait dans l'ouvrage de Saint Pérès (1644) et serait calquée sur celle d'Isaac de Hainaut. A la veille de la Révolution, et à la différence de Vilette (5), les milieux érudits ne croient plus en la légende de Liesse.

Sur le plan de la stricte étude des mentalités, la légende d'Ismérie prend, à l'époque moderne, une signification toute particulière. Les trois chevaliers d'Eppes fixent le prestige social et quasi-métaphysique de la famille de Marchais aux yeux des populations du diocèse.

A la dévotion des seigneurs fondateurs se joint celle de leur suzerain. «Cette dévotion commune entre les rois et leurs sujets resserrait par les liens de la religion l'attachement de tout le royaume à son monarque... Chacun voulut confondre le denier de la veuve avec les libéralités des grands seigneurs (6).»

(4) Archives départementales de l'Aisne C900

(5) Histoire de l'image miraculeuse de N.-D. de Liesse, Laon 1755 in-12, 207 p. (2<sup>e</sup> édition 1769-) toutes deux aux archives départementales de l'Aisne.

(6) Note manuscrite - presbytère de Liesse/peut-être de Duployé

Il est probable que, jusqu'à l'époque de Louis XIV, il y ait eu cette arrière-pensée ; et si le loyalisme des provinces de Thiérache semble acquis au royaume au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le pèlerinage conserve, pendant la période qui nous intéresse, un rôle de *mission permanente*, mission des fidèles du diocèse face aux communautés protestantes de la Thiérache.

L'ordonnance de 1764, éditée par M. Combier (7), témoigne, entre autres choses, de ce souci d'exemplarité du bourg de Liesse pour l'édition des pèlerins :

*«Art. 10 : faisons défence à toute personne de jurer et blasphémer le saint nom de Dieu et de proférer aucune parole libre et indesciente ; et pareillement d'interrompre les exercices de religion, de pèlerinage, prière publique ou autrement qui se font dans les églises et autres lieux destinés à la prière ; leur défendons pareillement de troubler les pèlerins par des cris et des bruits effrayants, par des assemblées tumultueuses, et des courses nocturnes qui causent dans un lieu destiné à l'édition des étrangers le plus grand scandale.»*

## 2 — Structures religieuses du pèlerinage de Liesse

Si l'on poursuit ce qu'écrit le chanoine Lelong en 1784 au sujet de la chapelle de Liesse, on y voit que l'église était desservie au XII<sup>ème</sup> siècle par le chapitre. Évêque et Sire de Marchais auraient entrepris ensemble vers 1115 la construction d'une petite église à la place de la chapelle que le seigneur de Marchais aurait élevé pour son heureux retour de croisade vers 1100 ; cette église serait rattachée à la mense épiscopale en 1379 et rebâtie en 1384. Nous trouverions donc là, à la veille de la Révolution, l'origine de l'organisation particulière de la chapelle.

Le chapitre délègue, pour une durée variable, un des siens, chargé d'assurer la charge de trésorier à la chapelle. Ce trésorier est privé pendant ce temps de sa prébende canoniale qui est partagée par ses confrères, mais il est, en revanche, maître de tous les revenus de la chapelle, sauf d'une somme (hélas non précisée) que le chapitre prélève à l'ouverture des troncs, moyennant quoi ce dernier se considère dégagé des charges du pèlerinage.

Pendant la première moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, il semble que le trésorier ait eu la fâcheuse tendance de considérer cette charge comme un bénéfice. La chapelle a été alors confiée deux ans à des moines théatins (1738-1740). Il ne semble pas que l'expérience ait été de quelque profit, puisque dès 1740, la chapelle est de nouveau confiée à des moines-trésoriers, qui cependant sont astreints à des comptes plus minutieux que précédemment ; leur exactitude est assez suspecte,

( 7 ) Combier (A.) «Notice sur la communauté des habitants de Liesse.» Paris 1873. Cette ordonnance du 30 décembre 1764 réunit et harmonise les textes et règlements de police antérieurs concernant Liesse et Marchais ; le texte est transcrit dans son intégralité p. 133 à 148.

mais nous ne disposons, pas plus qu'à l'époque, d'ailleurs, d'aucun moyen de contrôle.

Le trésorier est assisté par quelques ecclésiastiques, pour la plupart de jeunes prêtres en attente d'un poste de vicaire dans le diocèse, et qu'on peut suivre avec les comptes de la chapelle d'une part, et les souscriptions des registres paroissiaux d'autre part. Ils touchent 200 livres par an, et sont nourris par la chapelle. Leur nombre varie : 7 en 1770, 6 en 1772, ou 10 en 1783.

En quoi consiste la charge d'*«habitué»* à Liesse ? Ils sont chargés, comme le montrent les comptes et les registres, des cérémonies liturgiques ordinaires. Une savoureuse lettre du trésorier Bellegarde de 1786 au vicaire général le confirme :

*«Trouvez bon que je vous rappelle ici l'état de Monsieur Stafin. Il remplit ici une place d'habitué, sans en remplir aucune fonction. Il se borne à dire la messe, donner la communion, lire les évangiles. Je n'ose l'exposer en chaire à cause de son accent allemand et de l'incorrectitude de son langage qui provoqueront à rire, et pour le confessional, s'en tirera-t-il mieux ? Il ne sait point de chants et pas beaucoup de cérémonie, tout son ouvrage retombe donc sur les autres. (8)*

Les habitués étaient-ils astreints à une partie des messes de pèlerinage ? La chose n'est pas impossible, en tout cas rien ne permet de l'affirmer.

Une longue lettre du même Bellegarde, de 1764, décrit minutieusement les usages de la chapelle en ce qui concerne les pèlerinages.

Il s'agit d'une affaire qui éclata entre le chapitre et le trésorier à propos du produit de ces messes que le chapitre entendait s'approprier pour, semble-t-il, la réfection ou l'embellissement du maître-autel de la cathédrale. Et là, le trésorier ne se contient plus :

Une messe de pèlerinage rapporte à la chapelle les cinq sous de frais de sacristie prélevés sur le produit des quêtes, le reste de ce produit est laissé au prêtre qui a mené ses ouailles en pèlerinage à Liesse comme nécessaire complément des faibles sommes qui lui sont allouées pour sa charge. La plupart de ces prêtres sont d'ailleurs d'anciens habitués de la chapelle.

*«... 1 — Priver pendant tout un an les prêtres du diocèse dont l'honoraire des messes fait une partie du fond de leur subsistance des ressources accoutumées sur la recette de nos messes, c'est à mon avis manquer à une œuvre de charité qui ne peut être rachetée par aucune autre...*

*2 — Ces prêtres pour lesquels je m'intéresse sont, ou les pasteurs, ou les vice-pasteurs de ceux et celles qui apportent les honoraires des messes à Liesse. Et peut-être devons-nous à ces prêtres la piété avec laquelle leurs*

---

( 8 ) Archives du presbytère de Liesse.

*paroissiens viennent nous édifier autant en déliant leur bourse que par tous les autres actes religieux...*

*3 — Le corps de ces prêtres qui éprouvent souvent les besoins de première nécessité est celui qui est chargé de tout le fardeau du ministère dans la chapelle de Liesse. Si l'un d'eux sort de la maison pour aller occuper une place de vicaire, il me demandera des messes, lui en refuserai-je ?...*

*4 — Il est à craindre que le public, informé que les honoraires des messes passent en totalité à la fabrique de notre église, ne nous porte plus l'offrande de ses messes, que les prêtres même, irrités du refus qu'ils essuyeront de moy... n'en détournent eux-mêmes les fidèles.» (9)*

Nous examinerons ultérieurement le nombre des messes de pèlerinage à Liesse dans cette seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Mais, combien y a-t-il de pèlerins à Liesse à ce moment ? La pétition de 1791 avance plus de 40 000 par an ; mais nous avons déjà vu combien les chiffres avancés par ce document sont à manier avec précaution.

D'où viennent-ils ? Un travail de maîtrise avait tenté de l'établir à partir du catalogue des miracles dressé par Duployé (10) et des lettres de reconnaissances envoyées à la chapelle (11). Les documents qui nous sont parvenus ne sont hélas pas suffisants pour dresser une géographie précise des origines de ces pèlerins de Liesse. Disons cependant que la zone d'influence de la chapelle semble s'étendre au nord de la Loire, sur un rayon d'environ 200 kilomètres. (12)

A quel moment de l'année vient-on à Liesse ? «*Le saint sacrement est exposé le troisième dimanche de chaque mois, (plus à Pâques, à la Pentecôte, à la Toussaint, à l'Assomption, à la Nativité, à la Conception, l'Épiphanie, la Purification, l'Annonciation), et comme cette sainte cérémonie contribue beaucoup à exciter la dévotion des fidèles et principalement des pèlerins qui viennent dire leurs vœux à Dieu et y honorer la sainte Vierge, le concours des pèlerins est plus grand aux principales festes de l'année et surtout à celles de la Sainte Vierge.* (13)

### *3 — Structures économiques du pèlerinage*

La plupart des documents nous permettent d'entrevoir les structures logiques d'un pèlerinage tel que celui de Liesse. De tout temps, il apparaît, pour des raisons essentiellement agricoles, comme unique source de revenus pour les habitants du bourg.

«*Le-dit Liesse, trouvons-nous dans un document de 1654 signalé par Edouard Fleury, est situé dans un lieu très marécageux, que le pasturage*

---

(9) Archives du presbytère de Liesse.

(10) Duployé (E.) et (A.) N.D. de Liesse. Légende et pèlerinage. Reims 1862

(11) Archives du presbytère de Liesse.

(12) Speiss (C.) recherches sur la vie spirituelle dans le Laonnois (mémoire dactylographié déposé aux archives départementales de l'Aisne).

(13) Archives du presbytère de Liesse, 1730.

*n'est aucunement bon ny mesme propre à la nourriture des bestiaux, qu'il y a sur ledit terroir fort peu de terres labourables... que les habitants dudit lieu ne font aucune fabrique ni commerce et ne peuvent vivre sinon par l'abord des pèlerins qui vont visiter ce saint lieu.»*

Ce commerce a dû se mettre en place au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, et marque clairement le physionome du bourg. «*Liesse*, écrit Piganiol de la Force dans sa «nouvelle description de la France» de 1718, *n'a qu'une rue formée par des hôtelleries et des boutiques de merciers qui vendent des chapelets et des médailles.* (14)

#### a) *Les auberges*

Une dizaine d'auberges accueillaient les pèlerins, l'auberge à l'enseigne de Saint-Martin, qui serait construite sur l'ancienne ferme à l'origine du bourg, l'hôtellerie de la croix, de l'écu de France, de Sainte-Barbe...

Les descriptions que nous donnent les archives notariales au hasard d'un renouvellement de bail se recoupent. Ces auberges comportent généralement une cuisine, une grande porte cochère sur la rue et une autre par derrière, une cave sous les bâtiments, deux à quatre chambres hautes, une grande salle et les greniers au-dessus, parfois une à quatre autres chambres basses, une ou plusieurs écuries, fournil, puits, grange, parfois un petit potager, un jardin à chanvre et une boutique attenante à l'auberge.

Les baux stipulent que les preneurs sont tenus de bien meubler la dite auberge de bons meubles, d'y tenir hôtellerie, de payer les droits seigneuriaux, d'entretenir la dite hôtellerie.

L'ordonnance de 1764 (15) leur impose des règles strictes, nous révélant, par la teneur même des interdictions, les habitudes pratiquées jusque là :

*«Art. 11 : Faisons défence à tous traiteurs, aubergistes et taverniers de fournir vivres ou boissons en leurs maisons ou cabarêts, cours, jardins et lieux en dépendant, ou dans les rues et places publiques sous quelque prétexte que ce soit, aux personnes du lieu de leur domicile pendant le service divin, les heures indues, savoir en yver 7h du soir et 9h du soir en etez...»*

*«Art. 15 : Faisons inhibition et défence à tous les aubergistes, cabaretiers, marchands et autres de sortir de leur maison pour arrêter les étrangers pèlerins et les conduire forcément (par la force) chez eux, soit pour y loger, soit pour y acheter des marchandises. Leur permettons seulement de les appeler du pas de leur porte ou de leur boutique d'une voix modérée...»*

---

(14) Bibliothèque municipale de Laon (fonds d'histoire locale).

(15) M. Combier - op. cité.

b) *Imagiers et marchands*

Autour du pèlerinage se met en place tout un commerce d'objets de dévotion, d'images pieuses. Les hasards de la documentation nous livrent nombre de chapelotiers, bouquetiers, bimbelotiers, ciriers, tout un petit monde qui fabrique, déjà, médailles, chapelets, croix. On voit même, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, des flacons en forme de madone que le pèlerin allait remplir à la source.

Le chapitre participe à ce petit commerce de dévotion : en 1700, on voit une mise de fonds extraordinaire pour la confection de médailles et chapelets, en 1756, 295 livres pour les images, en 1768, 118 livres pour 4000 estampes. (16)

Avec ce commerce sont apparus à Liesse les «imagiers» que M. Combier a rapidement étudiés dans sa notice sur les corps de métiers de la région. Cette corporation jouissait à l'époque de droits exorbitants. Ces artisans fabriquent images et médailles avec de l'argent à très bas titre en étant dégagés des obligations des orfèvres. Un extrait des registres des comptes de la cour des monnaies leur reconnaît, vers 1690, un monopole quasi-absolu sur la vente des images, médailles et autres ouvrages d'orfèvrerie. Un acte passé le 12 juillet 1759 devant le notaire Bayeux nous a laissé les noms des membres de la corporation. Elle ne compte guère plus de 15 membres, et n'intéresse guère plus de 9 familles.

À la mort de Philippe Duployé, «juré et garde de la communauté des orfèvres et imagiers d'or et d'argent du bourg de Liesse», en 1784, son testament compte pour 15 700 l. de marchandises dont il nous reste l'inventaire : «*boucles de souliers, boucles d'oreilles, bracelets, timbales, furetins, croix, bagues, anneaux, crucifix avec Vierges.*» (17)

Ces orfèvres ne sont pas soumis à l'interdiction de travail dominical. *Nous enjoignons à tous les habitants de Liesse de sanctifier les jours de fêtes et dimanches. Défence est faite à tous les marchands de Liesse sous aucun prétexte que ce soit d'y établir en ces jours aucunes marchandises, à l'exception de celles qui concernent le pèlerinage, tels que sont les médailles, chapelets et autres.*»

On tire au sort chaque année des emplacements de 8 pieds de long et 2,5 pieds de large, strictement délimités, sous le porche de l'église et dans les abords immédiats. Mais le trésorier Fouquier se plaint de leur bruyant voisinage.

«Art. 13 : *Faisons défense à tous marchands qui installent leurs marchandises devant la porte de l'église Notre-Dame de Liesse de faire aucun bruit, de se quereller les uns et les autres et de tirer aucun pèlerin pour lui*

---

(16) Archives du greffe - 467. déposées aux archives départementales.

(17) Archives du greffe - 467. déposées aux archives départementales.

*vendre de préférence leur marchandise comme aussi de ne point emener leurs etaux au-delà de la limite quy leur ont etez fixé..»* (18)

#### 4 — La «stérilité du pèlerinage»

Cependant un aussi bel ensemble n'a pas fonctionné aussi parfaitement qu'on aurait pu le croire. Si le déclin du pèlerinage pouvait se prévoir dans une perspective qui admettrait la déchristianisation au XVIII<sup>ème</sup> siècle, ce déclin prend dans les sources des proportions inattendues.

Si l'on poursuit la lecture des remarques en tête de la révision du rôle de taille de 1779, on trouve que le «*pèlerinage a donné naissance à un commerce d'objets de piété, qui commence à décliner avec le ralentissement des pèlerins.*»

Le phénomène n'est pourtant pas aussi récent que le laisserait croire cette notation ; on trouve en effet dans les archives du presbytère de Liesse une lettre du 9 janvier 1758 dans laquelle Jean Tanneux, aubergiste, et sa femme, demandent au chapitre de la cathédrale la résiliation du bail qu'ils ont signé deux ans plus tôt pour l'auberge à l'enseigne de «Notre-Dame» :

*«La misère des temps depuis qu'ils sont en possession de la dite auberge, écrivent-ils, les a mis hors d'état de pouvoir faire honneur à leurs affaires et qu'ils supplient les propriétaires de la dite auberge de vouloir resillier le dit bail pour les neuf mois qui restent à compter du premier février prochain, et qu'attendue la stérilité du pèlerinage depuis plusieurs années, et principalement depuis le premier de novembre dernier, jour auquel ils ont commencé la dernière année de leur bail qui est le temps qu'on voie aucun pèlerin, il leur plaise vouloir remettre ce dernier quartier...»* (19)

#### 5 — Étude quantitative du déclin : pour une approche chiffrée de la «déchristianisation objective» ?

Ce qui surprend lorsqu'on s'attarde sur ce phénomène, c'est que les différentes études sur le pèlerinage ne semblent pas relever ces notations ou en font état sans jamais en faire d'étude quantitative.

Pourtant les sources nous en donnent les moyens.

Le système de gestion particulier de la chapelle de Liesse nous a légué des documents d'une qualité *exceptionnelle*, particulièrement dans le cas qui nous intéresse ici, les archives du chapitre de la cathédrale, conservées aux archives départementales de l'Aisne. (20)

---

(18) Combier - op. cité.

(19) Archives de Liesse. Double de la lettre dans archives notariales - Bayeux notaire 1758 (déposées aux archives de Liesse).

(20) Archives départementales de l'Aisne - G 203.

On y trouve en effet les comptes annuels, rendus entre 1700 et 1788 par les différents trésoriers de la chapelle au chapitre. Ces comptes nous sont *tous parvenus* (à deux années près) entre 1733 et 1788.

Au chapitre qui nous intéresse ici, celui des revenus casuels, on trouve les relevés des grands et petits troncs (offrandes), les aumônes de la confrérie, le loyer des chaises, et suivant les époques une ou plusieurs notations dont on peut déduire le nombre de messes.

La principale difficulté d'interprétation réside dans la multiplicité des regroupements et des dénominations. Delmas de Bellegarde et Duprès nous donnent une somme (par exemple 9 532 l-en 1786) et le nombre de messes correspondant (ici 13 061 messes). Avant 1778 en revanche, on trouve deux chiffres, «*Messes des habitués et autres au profit de la chapelle*» et «*messes du dehors*» ou «*messes reçues*» suivant les époques.

Il est probable qu'après 1778, il y ait eu harmonisation de ces deux types de messes, puisque c'est leur nombre global qui figure sur le registre du sacristain et que chacune d'elles rapporte 15<sup>s</sup> à la chapelle en perception du droit de sacristie, ainsi que le nombre de messes qui y est joint le confirme.

Il faut rétablir une quinzaine de données (sur les 57 examinées) à cause d'un décalage de six mois qui intervient en 1778 et qui repousse la tenue des comptes des années suivantes en août au lieu de janvier.

Restent les années perturbées par la mort d'un trésorier, où la succession repousse à parfois plusieurs années les comptes en cours. C'est ce qui se produit pour les comptes entre 1759 et 1762, où celui des messes d'habitudes nous échappe totalement.

On peut construire à partir de ces données trois courbes :

- les messes des habitués (entre 1733 et 1774)
- les messes reçues (entre 1740 et 1779) portées sur le registre du sacristain et astreintes jusqu'en 1779 au droit de sacristie de 5<sup>s</sup>.
- le nombre total des messes dites dans l'année (entre 1740 et 1788) et qu'on peut compléter par quelques données de seconde main pour les premières années de Révolution.

La courbe des messes des habitués demeure assez irrégulière, entre 1 000 et 2 000 messes qui représentent les messes «de tempore». Si l'on se penche sur les souscriptions des registres paroissiaux, on s'aperçoit que près de 80 % des sacrements de baptêmes, mariages, ou des enterrements sont délivrés par les habitués, le reste par le curé de Marchais dont dépend encore la chapelle.

La courbe des messes de pèlerinages, celle des messes du dhors, c'est-à-dire des paroisses du diocèse, est en revanche saisissante. Elle confirme, d'une manière impitoyablement régulière le grand déclin du pèlerinage que les contemporains avaient perçu.

On passe de plus de 11 000 messes en 1742 à... 4 000 en 1768 ! avec une série de soubresauts en 1748 et surtout 1754 qu'on n'explique pas encore. Le coefficient qu'on peut calculer est de — 3 !

Ces données pourraient démontrer, de façon quantitative, l'existence de ce mouvement que Bernard Plongeron appelle la «déchristianisation objective prérévolutionnaire» (21) et qui divise encore à l'heure actuelle les historiens.

Comment interpréter ces chiffres ? Déchristianisation, crise de la foi sur une trentaine d'années ? On peut d'ores et déjà dire que le mouvement descendant des pèlerinages, par sa pente impitoyable, ne peut pas se justifier par une dépression économique. Mais le dénombrement des messes, pour rare qu'il soit possible, n'est qu'un test qui n'a rien d'absolu ; il nous manque plus exactement un décompte précis du nombre des pèlerins. Cependant, une chute de 10 000 en trente ans n'est pas récusable.

On est également surpris de la reprise après 1770 des pèlerinages, qui tournent autour de 10 000 au moment de la Révolution.

Pourquoi une telle reprise ? Y a-t-il un problème de génération ?

Lorsque ces dernières années, les historiens ont voulu aborder ce problème de la déchristianisation pré-révolutionnaire, ils ont tenu à l'affirmer avec vigueur ou le rejeter avec force.

Pour parvenir à circonscrire cette question, les documents nous feront toujours plus ou moins défaut, car il s'agit bien là d'un problème de conscience religieuse dont on ne saurait trouver de traces matérielles autres qu'isolées.

Mais, plutôt que de considérer le phénomène sous un angle trop linéaire, ne conviendrait-il pas, au vu des indications que nous donne la chapelle de Liesse, d'admettre que la pratique n'est pas affaire de constance ; qu'elle est faite d'hésitations et de retours.

Dans de telles conditions, et pour essayer de comprendre cette Église à la veille de la Révolution, ne peut-on pas considérer qu'à une première phase de déchristianisation, correspondant à la montée de la rationalité, pourrait succéder une nouvelle phase d'expansion, interrompue trop tôt par la Révolution pour qu'on en vît les fruits, mais qui aura permis les reconquêtes du XIX<sup>ème</sup> siècle ?

Philippe LUEZ

---

(21) Plongeron (B.) Consciences religieuses en révolution. Paris 1969.

